



Lyon le 7 mars 2024

Monsieur Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon

Objet : Agenda social

Monsieur le Président,

Dans le cadre des discussions engagées et priorisées dans l'agenda social, la prime, dite de fin d'année, devait être mise en place fin 2023 pour l'ensemble des personnels métropolitains.

Nous tenions avant tout à vous remercier pour cette avancée que nous appelions de tous nos vœux depuis la création de la Métropole, pour une meilleure équité de traitement entre agents.

Néanmoins, il semblerait que le blocage réside dans ses modalités de paiement et de concordance entre l'article 111, dont bénéficient les agents de l'ex communauté urbaine, sanctuarisée par la loi MAPTAM, et pour celles que vous comptez mettre en place pour le reste des agents de la Métropole.

Pour notre part, au moins à titre provisoire, il n'est pas incompatible d'avoir deux modes de paiement différents de la prime de fin d'année (mensualisation pour les ex-département et les nouveaux entrants, et paiement en deux fois pour les ex communauté urbaine de Lyon), respectant la volonté des agents et le cadre légal, même si cela complique la codification et la lisibilité pour les équipes RH.

De notre point de vue et compte tenu du contexte actuel sur le pouvoir d'achat, il nous paraît urgent d'avancer rapidement sur ce sujet. Nous avons, pour cela, une autre proposition à vous faire, si les deux modes de versement de la même prime de fin d'année pour tous, pose problème.

En effet, depuis votre élection à la tête de la Métropole, nous vous demandons très régulièrement, d'accorder à l'ensemble des personnels de notre collectivité le doublement de la prime d'intéressement collectif, actuellement de 300 euros annuels.

Pour garantir un cadre équilibré et équitable entre tous les agents et afin de débloquent la situation, nous réitérons notre demande avec une évolution.

Nous suggérons que le différentiel de 300 euros supplémentaires de la prime d'intéressement collectif, soit intégré dans la prime de fin d'année actuelle, pour l'ensemble des personnels et lissé sur 12 mois.

Ce nouveau dispositif permettrait aux agents de l'ex-département, ainsi qu'aux nouveaux entrants depuis 2015, de bénéficier de l'équivalent de la prime de fin d'année, au même titre que leurs collègues de l'ex-communauté urbaine, ces derniers acceptant ainsi, par ce complément de pouvoir d'achat de 300 euros, la mensualisation de l'intégralité de la prime de fin d'année revalorisée de 300 euros.

De même, concernant le PDMe, nous réitérons, par la présente, notre demande de prise en charge par la Métropole, des 25% d'abonnement TCL restant à la charge des agents de notre collectivité, ainsi que le différentiel pour les agents cumulant plusieurs abonnements de mobilités et plafonnés à 96,36€, en intégrant les montants correspondants dans leur régime indemnitaire.

Nous réitérons également notre demande du rétablissement de la prime de départ à la retraite. Nous sommes disposés à vous rencontrer pour vous présenter nos propositions concrètes.

Enfin, et toujours avec votre volonté politique de lutter contre l'inflation et d'accompagner vos agents dans les moments difficiles, nous vous demandons de mettre à l'étude la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, de monétiser, en cas d'imprévu auquel l'agent devrait faire face, une partie limitée de ses congés épargnés sur son Compte Épargne Temps (CET).

Dans l'attente d'une réponse favorable à nos propositions, nous restons à votre disposition pour échanger avec vous sur ces différents éléments.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération syndicale distinguée.

José RODRIGUEZ
Secrétaire Général
UNSA Métropole de Lyon



Yvon Perez
Secrétaire Général
UNICAT Métropole de Lyon

